

Réunion Générale des jardiniers du Jardin Olympique

Samedi 21 janvier 2023

Présents : Marie Françoise MORGANTINI et Joël PICART (N°9), Teslim OGUTZUN (N°5), Larbi ANARAKDIM (N°28), Jean Christophe SALOME (N°4), Régine MEUNIER (N°22), Eric BRANDON (N°19), Michel KUMPF (N°51), Josiane ROCHETTE (N°12), Daniel ANKIERSKI (N°16), Jean-Christophe SALOME (N°4), Régine MEUNIER (N°22), Marie Françoise MORGANTINI et Joël PICART (N°9), Larbi ANARAKDIM (N°28), Alain KADA (N°29), Skander DRIDI (N°27), Fatia ALLOUCHE (N°49), Teslime OGUTCU (N°5), Açikel NAZEGUL (N°3), Leyla CALDUR (N°11), Alain GSTALDER (N°39), Marie Annick BEL (N°37 et administratrice-référente des activités adultes à la MJC), Hocine BOUDISSA (président de l'association MJC) et Kamilia SALHI (ADL à la MDH).

Excusés : Eric BRANDON (N°19), Donatien de HAUTECLOCQUE (directeur de la MJC).

Absents : Les jardiniers des parcelles N° 1, 2, 3, 6, 7, 8, 10, 13, 14, 15, 17, 18, 20, 21, 23, 24, 25, 26, 30, 31, 33, 34, 35, 36, 38, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 47, 48, et 50.

En l'absence du directeur, la séance est ouverte par Hocine BOUDISSA, le président de l'association MJC. Il présente Marie Annick BEL, administratrice au CA de la MJC, référente du secteur « adultes ».

Marie Annick présente le **Règlement intérieur** du Jardin Olympique dans une version simplifiée :

Règlement intérieur simplifié du Jardin Olympique*

2. L'**adhésion annuelle** à la MJC est obligatoire. Elle est individuelle. La **participation à la consommation de l'eau** est également obligatoire, et à renouveler chaque année.
3. La participation à au moins une **réunion générale des jardiniers** est exigée chaque année.
4. Chaque jardinier est tenu de participer, au moins une fois par an, aux **travaux en commun** d'intérêt général qui ont lieu le deuxième samedi de chaque mois.
5. La **parcelle** attribuée à un jardinier ne peut pas être cédée à une autre personne, amie ou membre de la famille. En cas d'absence, l'entretien de sa parcelle ne peut être confié qu'à un autre jardinier. Une absence prolongée est considérée comme un abandon.
6. Sont **interdits** sur le jardin :
 - a. Les pesticides et les engrais chimiques (la culture est obligatoirement biologique).
 - b. Les plastiques (y compris les « pots à peinture »), à l'exception des arrosoirs.
 - c. La cueillette sur une autre parcelle (sauf accord de son jardinier).
7. La **mise en culture**, à chaque saison, doit avoir commencé le 15 mai au plus tard. A cette date, toute parcelle non encore cultivée sera considérée abandonnée, ce qui ouvrira une procédure de radiation.
8. Une caution de 6€ est demandée pour l'attribution d'une **clef** du jardin

Version établie le 10 janvier 2023

* Il est à noter que le règlement intérieur intégral du 30 mars 2019 demeure la référence en cas de litige.

Si certains jardiniers maîtrisent mal la langue française, Kamilia SALHI leur propose de prendre contact à la MDH avec le service d'accompagnement à l'apprentissage du Français.

Travaux en commun d'intérêt général : Certains jardiniers considèrent qu'ils n'ont pas à s'occuper du jardin dans son ensemble et qu'il leur suffit de maintenir propres leur parcelle et alentour. Michel KUMPF rappelle que nous sommes un jardin partagé. Certaines parties sont communes sur lesquelles poussent des fleurs pour la beauté du jardin. L'entretien des deux composts, des allées, la propreté du jardin dans son ensemble, l'évacuation des ordures, la répartition de la paille, du broyat sont de la responsabilité de tous les jardiniers. Or, en 2022, seules 17 personnes ont participé au moins une fois à ces travaux. C'est pourtant l'occasion de travailler ensemble en bonne convivialité et de terminer par un pot partagé.

Joël PICART nous parle du **blog du jardin** auquel chaque jardinier est invité à participer. Il nous montre grâce à une projection comment y accéder avec un ordinateur ou son téléphone portable. Pour ceux qui n'ont pas internet, Kamilia SALHI, fait savoir qu'un ordinateur en accès libre est mis à disposition à la MDH et qu'un atelier numérique peut accueillir quiconque veut apprendre l'informatique.

Election des médiateurs

Rappel est fait du rôle des médiateurs.

Ils sont à l'écoute des jardiniers, participent à l'organisation et à l'animation de la vie du jardin et veillent au bon respect du règlement. Ils informent le directeur, responsable gestionnaire, qui, lui seul, prend les décisions nécessaires. En l'absence de ce dernier, c'est le président de l'association MJC qui assure cette fonction.

Ils se réunissent en Comité de Médiation, chaque deuxième mardi du mois, avec le directeur, l'agent d'accueil de la MJC et l'ADL de la Maison Des Habitants.

Le compte-rendu de cette réunion est publié chaque mois sur le blog.

Sont élus par l'assemblée :

Régine MEUNIER (parcelle N°22)
Eric BRANDON (N°19)
Alain GSTALDER (N°39)
Michel KUMPF (N°51)

Daniel ANKIERSKI (N°16)
Leila CALDUR (N°11)
Skander DRIDI (N°27)
Joël PICART (N°9)
Jean-Christophe SALOME (N°4).

Echanges divers :

1. Alain KADA rappelle que la commune peut mettre à la disposition des jardins grenoblois une broyeuse. Voilà qui permettrait de transformer en broyat branches et bois qui traînent. Michel suggère l'achat d'une broyeuse qui s'actionne manuellement.
2. Si quelqu'un souhaite avoir une clef de la nouvelle porte, la MJC peut lui en prêter un exemplaire pour la faire dupliquer.
3. Nous aimerions pouvoir changer les serrures des quatre portes du jardin. Cela relève des services de la ville que Kamilia se chargera de contacter.
4. Nous sommes toujours sans réponse du service des espaces verts à qui, à plusieurs reprises, le directeur a demandé de procéder à l'élagage des arbres. Kamilia se propose de les relancer.
5. Josiane ROCHETTE demande que le N° de téléphone des médiateurs soit communiqué à l'ensemble des jardiniers. Nous en parlerons lors du prochain Comité de Médiation pour savoir quels médiateurs acceptent de donner leurs coordonnées.
6. Nous souhaitons fêter au printemps la dizaine d'année d'existence du Jardin Olympique. Cette idée est retenue par l'assemblée.

La séance est levée à 11H30.

Dates à retenir :

Prochaine réunion du Comité de Médiation
Mardi 14 février 2023 à 18H30.

Travaux en commun de février
Samedi 11 février 2023 à 10H.

Compte-rendu rédigé par Alain GSTALDER.